

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni jeudi 26 janvier 2023, à 18h, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Catherine POSTEL, Guillaume QUETIER, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Claude BOSQUET, Antoine HAUDIQUER (procuration à Guillaume QUETIER), Lucie LEBRUN (procuration à Gérald LEMONNIER), Thierry LEGABLIER, Valérie RENOUF, Olia TOUGOUCHI (procuration à Jacky VAYER).

#### **I. Désignation du secrétaire**

Catherine POSTEL a été désignée secrétaire.

#### **II. Compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2022**

Il est approuvé à l'unanimité.

#### **III. Rapport de la commission des affaires maritimes du 23 janvier**

Catherine POSTEL fait un rapide compte-rendu de la réunion du 23 janvier.

##### **1/ Cabanes banc du Nord :**

6 propriétaires sur 9 ont accepté la déconstruction. Les cabanes doivent être vidées et les clés déposées en mairie avant la fin janvier.

S'assurer auprès de M. DUDOUIT qu'un rechargement en sable est prévu après déconstruction et avant renaturation.

Catherine POSTEL précise que M. DUDOUIT lui a indiqué que les déconstructions prévues en mars seront probablement repoussées en septembre/octobre.

##### **2/ Le point sur les autorisations d'occupation temporaires du DPM**

- **en cours**

3 AOT sont en cours jusqu'à fin 2025 ou fin 2028. La convention de transfert de gestion de dépendances du DPM à la commune pour les parkings plage sud a été signée en 2021 et jusqu'en 2035.

- **à renouveler**

L'AOT pour les enrochements plage sud et la cale d'accès à la mer est échue depuis le 31/12/2021. Pour déposer une demande de renouvellement, il faudra présenter une étude d'impact. Ce secteur est inclus dans l'étude environnementale en cours dans le cadre de la gestion court terme du littoral sur les communes de Gouville-sur-mer, Gonnevillle et Coutainville (de la plage sud à la Poulette).

- **suivi des ouvrages**

Un suivi régulier des ouvrages (au moins 2 fois par an et après chaque évènement tempétueux) est demandé par la DDTM dans le cadre des AOT et également pour les travaux bénéficiant d'une subvention AFIFT.

De plus, le conseil départemental devrait relancer l'implantation de bornes en bois sur l'estran afin de suivre l'évolution altimétrique des plages.

La DDTM et le conseil départemental ont proposé d'accompagner les collectivités qui devront assurer des photos à fréquence et lieu/angle de vue réguliers. Afin d'apporter des informations sur la méthode technique de réalisation, une réunion/formation est fixée au lundi 13 février – rendez-vous sur le site de la Poulette à 14h. Il est convenu que chacune des 3 communes soit représentée par au moins 2 référent.es.

Catherine POSTEL et Bernard LAURENT seront présent.es, peut-être Thierry MAUDOUIT également. L'information sera donnée lors du conseil municipal pour éventuellement d'autres volontaires.

**3/ Recours du préfet contre les travaux d'urgence effectués en 2020** toujours en cours. Le tribunal administratif n'a pas délibéré.

##### **5/ Mise en place d'une astreinte littorale pour la gestion des urgences**

Louis TEYSSIER indique qu'une organisation opérationnelle en cas d'urgence est en cours d'élaboration avec les communes littorales de la CMB, de Gouville-sur-mer à Annoville (commune déléguée de Tourneville-sur-mer).

L'enjeu est de pouvoir intervenir le plus tôt possible en cas d'urgence et d'obtenir également rapidement les autorisations administratives nécessaires.

##### **6/ Point PPA (projet partenarial d'aménagement)**

Louis TEYSSIER rappelle les enjeux du PPA. Il indique que le choix du bureau d'études a été fait la semaine passée. La réalisation de ce projet prendra plusieurs années et devrait permettre la mise en place d'expérimentations qui pourront ensuite être utiles pour d'autres territoires.

Thierry MAUDOUIT s'interroge que le temps que prendront toutes les études en cours. Les travaux nécessaires ne seront pas réalisés avant plusieurs années. Il sera peut-être trop tard ...

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 26 janvier 2023

#### 7/ Surveillance de la plage sud cet été

Le SDIS50 demande si la commune souhaite renouveler la convention pour le poste de surveillance à la plage sud en 2023. Une autre question est la création d'un poste à la plage de Gonneville.

Après discussion et éclaircissements apportées par Guillaume QUETIER, il est convenu de demander le renouvellement de la convention pour la plage sud en 2023. La création d'un nouveau poste à Gonneville n'est pas envisageable, (pas de création par le SDIS50 et coût élevé pour la commune).

#### 8/ Questions diverses

- un bateau est en hivernage sur le parking de la plage sud. Il est convenu de demander à son propriétaire de l'enlever, cet endroit n'étant pas destiné à cet usage.

- envisager la possibilité d'aménager un parking provisoire l'été sur le terrain (DPM) situé au carrefour de la route des Landelles et de la RD651, pour désengorger les parkings de la plage sud.

#### IV. Travaux de rénovation de l'église 2023 – tranche 3

##### 1. Mission de maîtrise d'œuvre

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, présente l'avant-projet de la 3ème tranche des travaux de restauration de l'église et la proposition de monsieur Edouard GRISEL, architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre correspondante :

- montant estimé des travaux : 150 000€ HT

- maîtrise d'œuvre mission de base complète :

1/ partie fixe : 15 000€ HT

2/ partie pourcentage : 10 % du montant des travaux au-delà de 150 000€ HT

soit un forfait provisoire de rémunération de 15 000€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte la proposition de maîtrise d'œuvre ci-dessus et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

##### 2. Demande de DETR

Le maire rappelle que pour la troisième tranche de travaux de restauration de l'église en 2023, Il est possible de solliciter une aide financière de l'État.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	Etat – DETR	20 %	35 180 €
Travaux	150 000 €	Conseil départemental	25 %	43 975 €
Mission SPS	2 500 €	Autofinancement	55 %	96 745 €
Dépenses imprévues	8 400 €			
<b>TOTAL</b>	<b>175 900 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>175 900 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le plan de financement susvisé ;

- sollicite une aide financière au titre de la DETR pour la réalisation des travaux en 2023 ;

- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

#### V. Itinéraires cyclables 2023 – tranche 1 – dossier de consultation des entreprises

Gérald LEMONNIER fait le point sur le dossier de consultation des entreprises en cours d'élaboration avec le bureau d'études.

Il doit être finalisé dans les prochains jours et l'estimation des travaux, environ 400 000€ HT sera précisée selon les dernières options retenues,

Pour information, le dossier DETR déposé en 2022 n'a pas été validé et va être renouvelé en 2023. Selon les informations reçues, la commune percevrait une subvention de 159 000€. Une subvention de 50 000€ a été accordée par la Région/Union Européenne (fonds FEADER LEADER).

La consultation est prévue en février, les travaux devraient avoir lieu entre avril et juin.

#### Marché de maîtrise d'œuvre modifié

Le conseil municipal confirme son accord pour le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entrepreneurs composé de Mme Alice BRAUNS, paysagiste DPLG (mandataire), la SCOP Crescendo – Hégésippe BALLANGER et la SARL VIAMap' tel qu'il a été modifié en mai 2022.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 26 janvier 2023**

#### **VI. Projet d'extension de l'agglomération**

Une demande de permis d'aménager pour la construction d'un lotissement de 3 parcelles destinées à la construction d'habitations a été déposé. Il s'agit d'un terrain de l'ancien CCAS rue de Gonneville, avec sortie sur le chemin rural (CR n°54 dit de la rue de Gonneville) puis sur la RD 144 (rue de Gonneville), côté ouest du terrain.

Le permis d'aménager a été refusé pour plusieurs raisons. En outre, l'Agence technique départementale de Coutances (ATD) a donné un avis défavorable sur la sortie sur la route départementale prévue, considérant que la visibilité est insuffisante et donc que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Le pétitionnaire étant présent, il est proposé de lui donner la parole afin d'exposer son projet.

Après explications, les 3 suggestions suivantes sont soumises au vote :

1. Le pétitionnaire recule le mur gênant la visibilité afin d'obtenir l'accord de l'ATD sur la sortie envisagée : le pétitionnaire n'y est pas favorable, s'agissant d'un mur en pierre faisant partie du patrimoine.
2. Le conseil municipal décide de passer ce quartier dans l'agglomération afin de permettre l'implantation d'un miroir pour améliorer la sécurité de la sortie prévue : le conseil municipal n'y est pas favorable, car le réseau d'évacuation des eaux pluviales dans ce secteur nécessite une rénovation importante dont la charge incomberait à la commune.
3. Le conseil municipal décide un sens unique de circulation dans le CR n°54 en imposant la sortie de tous les véhicules par le côté est de cette voie (face à la rue de Néauville).

Le conseil municipal, après discussion, approuve la solution 3 à la majorité (3 votes contre : Jacky VAYER, Guillaume THOUROUDE et Olia TOUGOUCHI qui sont favorables à la solution 1 et 2 abstentions (Mélanie DAUVIN et Catherine POSTEL)).

Les prescriptions suivantes devront être formalisées par écrit : le CR n°54 ne sera pas goudronné et les propriétaires des 3 nouvelles maisons devront s'engager à maintenir l'aspect bocager de la haie longeant le CR n°54.

#### **VII. Aménagement de voirie rue de la Monnerie - RD 536 - approbation de l'avant-projet détaillé définitif**

Le maire rappelle que l'avant-projet a été validé le 20 janvier 2022 en vue du dépôt du dossier de demande de DETR.

La commune a obtenu une subvention de 52 023€, soit environ 32% du montant de sa participation aux travaux.

Le conseil départemental a envoyé l'avant-projet détaillé approuvé par la commission permanente le 15 décembre 2022.

Le montant global de l'opération, tel qu'il ressort de l'étude de l'avant-projet, est évalué à 217 916.67€ HT, soit 261 500€ TTC.

L'estimation de la participation de la commune reste établie à 164 235.31€.

Il convient que le conseil municipal approuve l'avant-projet détaillé et le montant total de l'opération.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet détaillé et le montant global de l'opération tels qu'ils lui ont été présentés ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires et de la signature des documents correspondants.

Jacky VAYER indique que les travaux d'effacement ne sont pas terminés. L'entreprise chargée du câblage de la fibre n'est toujours pas intervenue et le SDEM50 ne peut donc pas déposer les poteaux. Il craint que les travaux ne prennent du retard. Il est convenu d'organiser une réunion avec Manche Fibre pour essayer de faire avancer le dossier.

#### **VIII. Locations terrains des plages : changements de locataires**

##### **1/ Changement de locataires terrain plage sud**

Le maire indique que M. et Mme Raymond LECONTE ont vendu leur cabane à la SCI IMMOCAMA, représentée par MM. Maxime MULOT et Pascal ROGER

Il convient d'établir un nouveau bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

##### **2/ Changement de titulaire du bail d'un terrain à la plage sud**

Le maire indique que M. André GENESLAY demande que le bail consenti pour le terrain qu'il loue à la plage sud soit établi au nom de son fils.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

##### **3/ Changement de titulaire du bail d'un terrain plage Gonneville – le Banc du Nord**

Le maire indique que Mme Julie LE BRETON demande que le bail consenti à son père pour le terrain du Banc du Nord soit établi à son nom (régularisation, son père étant décédé depuis plusieurs années).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 26 janvier 2023

### IX. Questions diverses

#### **1. Exposition village de Noël : remboursement de frais**

Le maire propose au conseil municipal d'accepter le remboursement à Mme Jocelyne RHIN des décorations qu'elle a achetées spécifiquement pour l'exposition du village de Noël à Blainville-sur-mer et qui ne sont pas réutilisables, pour un total de 195.98€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge le maire du remboursement de la somme de 195.98€ à l'intéressée.

#### **2. Cantine scolaire : contrat de maintenance avec TECHNOTEL**

Jacky VAYER présente au conseil municipal la proposition de TECHNOTEL concernant l'entretien annuel pour la vérification des appareils de cuisson/préparation/distribution et les appareils réfrigérés de la cantine scolaire, pour un montant de 1 467€ HT la première année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et autorise le maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

#### **3. Courrier de madame Annabelle MARCELLIN**

Mme Annabelle MARCELLIN a envoyé un courrier destiné au conseil municipal, relatif, d'une part, à l'accès piétons aux deux nouveaux commerces en construction au carrefour de la route de la mer et de la rue d'Agon (une crêperie et une boutique destinée à accueillir une activité commerciale), et, d'autre part, à la possibilité d'occuper une partie du domaine public communal pour l'installation d'une terrasse.

Mme MARCELLIN s'inquiète de voir quotidiennement des véhicules stationnés tout le long des commerces en construction et demande au conseil municipal les mesures qu'il compte prendre pour résoudre ce problème avant leur ouverture au public.

L'intéressée étant présente, le conseil municipal l'autorise à exposer son projet et ses inquiétudes.

Après discussion, le conseil municipal rappelle que ce secteur du bourg est une « zone de rencontre » où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Deux « arrêts minute » étaient prévus et force est de constater que cette réglementation n'est pas assez respectée.

La commission de l'aménagement de l'espace se réunira prochainement pour proposer des solutions pour le stationnement des véhicules dans le bourg et examiner la demande de Mme MARCELLIN en vue de l'implantation d'une terrasse.

Si la commission le juge utile, une réunion avec tous les commerçants du bourg pourra être organisée, afin de valider une solution qui conviendra à tous ou au moins à la majorité des commerces concernés.

#### **4. Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Le maire indique qu'une administrée a adressé un dossier suite à des dommages sur son habitation qui seraient consécutifs à la sécheresse de l'été dernier.

Il indique qu'il a donc déposé auprès de la préfecture deux demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les phénomènes naturels suivants : sécheresse/réhydratation des sols et mouvement de terrain.

#### **5. Informations diverses**

- PLUi – évolution du PADD (mise à jour référentiel foncier) : une réunion en mairie est prévue le 8 mars, entre 14h et 17h30 avec le service urbanisme de la CMB, à laquelle tout le conseil municipal est invité.
- Préparation du budget : le maire demande aux commissions de se réunir pour présenter rapidement leurs souhaits pour le budget 2023.
- Elagage/taille des haies près des lignes électriques et téléphoniques : il faudrait faire un rappel des règles à respecter (dans un numéro du « p'tit Blainvillais »).
- Déchets/tri sélectif : rappeler les nouvelles consignes de tri (via « le p'tit Blainvillais »).
- Divagation des animaux : une information serait également nécessaire sur ce sujet. Danger sur la route touristique, des barrières sont ouvertes et non refermées et la divagation de chevaux a déjà entraîné des collisions avec les automobilistes.
- Ancienne cantine : lors de la dernière tempête, des morceaux de la toiture se sont envolés. Danger pour la cour de l'école et les riverains. Demander l'intervention urgente d'un couvreur pour sécuriser au mieux le bâtiment.
- Location salle des fêtes : considérant la hausse des prix de l'énergie, envisager la modification du contrat de location de la salle des fêtes pour faire payer aux locataires et associations utilisatrices la consommation au réel de l'électricité et du gaz.
- Françoise BILLON fait état d'une demande concernant le carrefour entre le chemin de la Viaurie et la rue des quarantaines : envisager un stop à la sortie du chemin de la Viaurie pour améliorer la sécurité. Demande renvoyée en commission.
- Jacky VAYER fait part à ses collègues de sa récente altercation avec l'un des locataires de la zone conchylicole, à l'occasion de la repose d'une clôture par les employés municipaux. Il fait état de répliques désobligeantes et d'une bousculade. Le conseil municipal condamne ces attitudes agressives intolérables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 30.